

## Un grand chantier en préparation au Palais de justice

***L'Etat de Genève a lancé il y a plusieurs mois le projet de préservation du palais de justice (PPJ), qui a pour objectif de rénover les parties d'ouvrages les plus vétustes du Palais de justice en vieille-ville. Le chantier, qui devrait débuter en 2020, durera 4 ans. Il entraînera les déménagements successifs des juridictions et services. Il sera précédé du déplacement du Tribunal civil, lequel prendra ses nouveaux quartiers courant juillet 2019 à la rue de l'Athénée.***

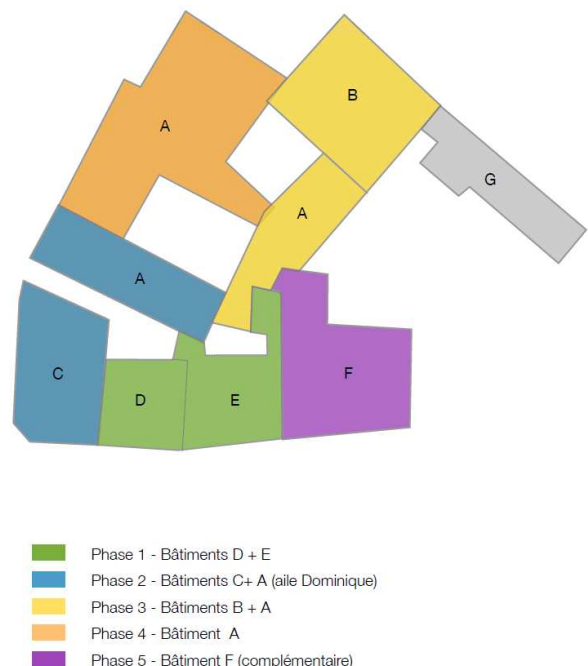
### ***Préserver le patrimoine de l'Etat***

Le Palais de justice et les immeubles occupés par le Pouvoir judiciaire en Vieille-ville figurent parmi les premiers bâtiments classés dans le canton. Selon les expertises conduites par l'office cantonal du bâtiment, ce patrimoine est en danger et doit être assaini à bref délai. L'Etat de Genève a ainsi lancé le projet PPJ, qui porte sur la rénovation complète des fenêtres et boiseries, des toitures, des installations techniques obsolètes, ainsi que sur l'assainissement minimum des éléments dangereux de façade. Son objectif est limité aux interventions strictement nécessaires.

En préparation depuis plusieurs mois, les travaux sont prévus sur les huit bâtiments du périmètre de la Vieille-ville (bâtiments A à F sis place du Bourg-de-Four 1 et 3 et rue des Chaudronniers 3, 5 et 7).

### ***De nombreux déménagements en perspective***

Le Palais de justice sera maintenu en exploitation pendant les travaux, qui se dérouleront en cinq phases. Toutes les juridictions et les services du Pouvoir judiciaire situés en Vieille-ville seront amenés à déménager, en principe à deux reprises durant les quatre ans à venir. Premier concerné pendant une phase préalable, le Tribunal civil déménagera courant juillet 2019 pour s'installer à la rue de l'Athénée, à quelques minutes à peine de la porte Saint-Antoine du Palais de justice. L'activité de la juridiction sera d'ailleurs restreinte pendant les quelques jours que durera cette opération, étant précisé que les audiences se tiendront pour leur part dans les salles habituelles jusqu'au 5 août 2019. Les autres juridictions seront ensuite amenées à s'installer provisoirement dans les locaux libérés par le Tribunal civil, lors de rocades successives, pendant des périodes d'environ dix à douze mois.



## *Palais de l'Athénée*



### ***Evaluation des nuisances sonores***

Afin d'anticiper les conséquences des nuisances et d'en évaluer leur impact, une étude acoustique a été lancée à l'initiative du Pouvoir judiciaire. Celle-ci s'est déroulée sur un week-end, en juillet 2018, puis en exploitation en janvier 2019. Il en ressort que la typologie des lieux entraînera une forte réverbération des nuisances et des bruits aériens dans les cours intérieures, du fait de la faible isolation en façade, ainsi qu'un impact important des bruits solidiens et des bruits de choc entre les bâtiments.

A partir de l'analyse d'impacts réalisée, le Pouvoir judiciaire a identifié des mesures devant permettre de disposer de salles d'audiences de remplacement, notamment destinées aux audiences pénales avec détenus. Il a sollicité de l'OCBA des travaux de transformation et de sécurisation d'autres locaux à cet effet.

### ***Calendrier des travaux***

Le lancement des travaux est en l'état prévu courant 2020. Le calendrier des travaux n'est néanmoins pas encore connu, sous réserve de la durée de chacune des phases, équivalent à un peu moins d'une année. Le Pouvoir judiciaire informera les avocats au fur et à mesure que les choses se préciseront. Il remercie d'ores et déjà les membres de l'ordre de leur compréhension pour les importants désagréments qu'un chantier de cette importance provoquera inévitablement.